

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00423

**PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - CONVENTION OPÉRATIONNELLE
ENTRE LA COMMUNE DE LA RICAMARIE, SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE ET
L'EPORA - SITE ILOT JAURÈS**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 50

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix : 62

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT,
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 septembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230914-D20230042310

Date de mise en ligne : 22 septembre 2023

M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Christian JOUVE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Françoise BERGER, M. Jordan DA SILVA,
M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
M. Jean-Paul RIVAT

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 SEPTEMBRE 2023

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - CONVENTION OPERATIONNELLE ENTRE LA COMMUNE DE LA RICAMARIE, SAINT-ETIENNE METROPOLE ET L'EPORA - SITE ILOT JAURES

En 2020, Saint-Etienne Métropole a validé une convention habitat avec l'EPORA et l'Etat. Les objectifs de cette convention sont de favoriser une programmation des interventions foncières opérationnelles à l'échelle de la Métropole en soutenant les communes dans la mise en œuvre des objectifs du PLH, mettre en place un mode de travail collaboratif entre les parties et une coordination de leurs missions pour favoriser la réalisation des projets et la mise en œuvre des objectifs du PLH, et de favoriser la mise en œuvre du volet habitat dans le cadre du partenariat actuel et futur entre la Métropole et l'EPORA.

L'îlot Jean Jaurès est un îlot urbain d'habitat dégradé qui est localisé en centre-ville de la commune de la Ricamarie, dans le périmètre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain.

Entre juin 2022 et mars 2023, une étude de faisabilité a été conduite dans le cadre d'une convention de Veille et de Stratégie Foncière et a permis de définir une programmation habitat prévisionnelle.

Le projet vise le développement d'un projet de requalification de l'îlot Jaurès, afin de permettre la réalisation d'un projet d'aménagement comprenant 36 logements répartis dans 4 immeubles, 11 maisons et 3 logements intermédiaires, soit un total de 50 logements.

Il est proposé la poursuite de l'action foncière par la signature d'une convention opérationnelle entre l'EPORA, Saint-Etienne Métropole et la commune de La Ricamarie, portant sur l'îlot Jaurès.

Le coût de revient prévisionnel de l'assiette foncière requalifiée s'élève à un montant de 2 820 000 € HT. Les recettes prévisionnelles sont réparties comme suit :

- Cessions foncières : 1 724 000 € ;
- EPORA : 826 000 € ;
- Commune : 270 000 €.

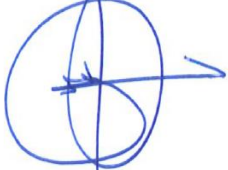
Cette convention est conclue pour une durée de 6 ans à compter de sa date de signature.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention opérationnelle « Ilot Jean Jaurès » entre l'EPORA, Saint-Etienne Métropole et la commune de la Ricamarie ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
La secrétaire de Séance,**



**Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente**

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD